

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

6, route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

N° 2013-29388/DENV

Nouméa, le 30 AOÛT 2013

Le Directeur,

à

Monsieur le directeur
de la société Calédonienne de Services Publics
12, route de l'Anse Vata
BP 179
98845 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection de l'installation de stockage de déchets (ISD) de Gadji en date du 14 août 2013

Pièce jointe : compte-rendu de la visite d'inspection

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de notre visite du 13 août 2013 sur l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés située sur le site de Gadji – commune de Païta, visée par l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de quinze (15) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée

Le directeur de l'environnement



Jacques FOURMY



Copie : Mairie de Païta

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6, route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 22 août 2013

**COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissements	Installation de stockage de déchets (ISD)
Exploitants	CSP
Commune	Païta
Lieu dit	Gadji
Arrêté d'autorisation	arrêté 915-2005/PS du 22 juillet 2005
Date de la précédente visite	24 mai 2012
Date de la visite	14 août 2013
Nom des agents visiteurs	
Accompagnés de	

1. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'installation de stockage des déchets (ISD) située sur le site de Gadji et exploitée par la société CSP fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005. La situation administrative est donc régulière au regard du Titre I du Livre IV du code de l'environnement de la province Sud.

2. SITUATION TECHNIQUE

Une visite d'inspection est réalisée le 18 août 2013 par _____ inspecteur des installations classées au sein de la direction de l'environnement (DENV).

Les objectifs de cette visite sont de :

- faire un point sur l'exploitation actuelle des casiers suite à des plaintes des riverains concernant les odeurs, transmises par M. le Maire de Païta le 13 août 2013

Observations lors de la visite

L'exploitation se situe actuellement dans le casier B2. L'exploitation devrait basculer dans le nouveau casier C1 d'ici environ 6 mois.

Il a été constaté lors de la visite qu'une pelle était présente sur le massif de déchets en cours, en train de finaliser le modelage du front actuel de déchets, pour le recouvrir (digue intermédiaire de déchets, recouverte d'inertes). La CSP a indiqué que ces travaux seraient finalisés fin de semaine prochaine.

L'odeur de décomposition des déchets n'a été ressentie que sur le quai de déchargement devant le casier en exploitation.

Lors de la visite, le soleil était présent depuis 2 jours, les températures en hausse après des épisodes pluvieux importants. De plus, le vent était inférieur à 15 nœuds.

La rampe anti-odeurs fonctionnait en continu, elle a été rallongée pour être à proximité du casier en exploitation.

Le modelage en cours effectué par la pelle, couplée à des vents faibles et une température en hausse peuvent expliquer la formation d'odeurs en provenance de l'ISD qu'ont pu ressentir les riverains.

Le recouvrement par des inertes du front actuel de déchets confinerà une partie des déchets en décomposition qui génèrent ces odeurs.

Une nouvelle visite sera organisée dans les 10 jours pour constater la fin des travaux de modelage du front de déchets

